

**POUR DISCUSSION ET ORIENTATION**

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**L'Agenda du travail décent dans
les documents de stratégie de réduction
de la pauvreté (DSRP): évolution récente**

1. Depuis que l'OIT a engagé le processus DSRP (documents de stratégie de réduction de la pauvreté) en 2001-02, la commission a régulièrement évalué les progrès accomplis et les effets obtenus¹. A la session de 2006 de la Conférence internationale du Travail, la Commission de la coopération technique a examiné et souligné l'étroite relation existant entre l'Agenda du travail décent et les processus PPTD (Programmes par pays de promotion du travail décent) et DSRP².
2. Le présent document fait le point des développements récents dans le processus SRP³ à l'échelle mondiale et dans le débat général y relatif. Il rend également compte des progrès accomplis pour intégrer l'Agenda du travail décent dans le processus SRP dans tous les pays, et met en lumière certains résultats parmi les plus novateurs découlant de l'implication de l'OIT dans le processus SRP, y compris l'intégration avec le processus PPTD. En conclusion, il tire des enseignements en vue des travaux futurs.

**Les DSRP demeurent un élément central
dans les efforts d'allégement de la dette,
pour l'obtention de prêts à des conditions
de faveur et pour l'accès à l'aide au développement**

3. En juillet 2007, 53 pays avaient établi des DSRP complets, dont 28 en Afrique, 11 en Asie, neuf en Europe et en Asie centrale, cinq en Amérique latine et dans les Caraïbes, et un

¹ Documents GB.285/ESP/2; GB.289/ESP/3; et GB.294/ESP/5.

² *Le rôle de l'OIT dans la coopération technique (discussion générale)*, rapport de la Commission de la coopération technique, *Compte rendu provisoire* n° 19, Conférence internationale du Travail, 95^e session, BIT, Genève, 2006.

³ Les abréviations SRP et DSRP sont actuellement utilisées de manière interchangeable par la communauté du développement.

dans les Etats arabes⁴. Plusieurs autres étaient en préparation. En outre, un DSRP provisoire⁵ était en cours d'élaboration dans une dizaine d'autres pays, touchés pour la plupart par un conflit, ou sortant d'un conflit, ce qui a eu pour conséquence d'en stopper ou ralentir la finalisation.

4. Pour les pays à faible revenu susceptibles de bénéficier de l'Initiative en faveur des PPTE⁶, la mise en œuvre réussie d'un DSRP complet pendant au moins une année est l'une des conditions indispensables pour bénéficier d'un allègement de la dette. Depuis l'introduction de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) en juin 2006⁷, 18 pays d'Afrique et quatre d'Amérique latine, qui étaient parvenus au point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE⁸, se sont vu accorder un allègement de leur dette dans le cadre de l'IADM, selon les données de mai 2007⁹. L'IADM doublera effectivement le volume de l'allègement de la dette déjà prévu dans le cadre de l'Initiative PPTE améliorée. Les DSRP sont également indispensables pour obtenir des prêts à des conditions de faveur auprès de la Banque mondiale et du FMI.
5. Cependant, ainsi qu'indiqué plus haut¹⁰, un certain nombre de pays ayant derrière eux l'Initiative PPTE ont entrepris de formuler une SRP en suivant les mêmes grands principes

⁴ Données de la Banque mondiale. Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Djibouti, Dominique, Ethiopie, Gambie, Géorgie, Ghana, Guinée, Guyana, Honduras, Kenya, Kirghizistan, République démocratique populaire lao, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, République de Moldova, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Sri Lanka, Tadjikistan, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Timor-Leste, Viet Nam, Yémen et Zambie.

⁵ Un document stratégique provisoire de réduction de la pauvreté (DSRP provisoire) fait le point des connaissances et des analyses actuelles concernant la situation de pauvreté d'un pays, décrit les efforts en cours pour y remédier et expose le processus d'élaboration en mode participatif d'un DSRP complet.

⁶ L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) est une méthode globale de réduction de la dette multilatérale appliquée aux pays sollicitant des programmes d'ajustement et de réforme financés par le FMI et la Banque mondiale. Le principal objectif est de ramener le fardeau de la dette nationale à des niveaux supportables, sous réserve de résultats politiques satisfaisants, et de veiller à ce que les efforts d'ajustement et de réforme ne soient pas compromis par un endettement élevé et par la pression continue du service de la dette.

⁷ En 2006, à la suite du Sommet de Gleneagles du G8, la Banque mondiale s'est associée au FMI et à la Banque africaine de développement pour mettre en œuvre l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), consistant à effacer 100 pour cent de la dette due à ces trois institutions par tous les pays ayant atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE.

⁸ Le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE correspond au point dans le temps où l'allègement de la dette est accordé. Certaines conditions préalables doivent être remplies: ainsi, le pays doit maintenir pendant au moins trois ans un programme macroéconomique financé par le FMI dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), mettre en œuvre un DSRP pendant au moins une année et se conformer aux conditions de réforme structurelle qui sont déterminées lors de ce qu'il est convenu d'appeler le point de décision dans le cadre de PPTE, qui coïncide avec le moment où s'engage le processus PPTE.

⁹ Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Ethiopie, Ghana, Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, République-Unie de Tanzanie et Zambie.

¹⁰ Document GB/294/ESP/5.

que pour le processus DSRP, à savoir un processus participatif à plusieurs partenaires qui permet aux gouvernements d'élaborer des stratégies pour surmonter la pauvreté, notamment en fixant des objectifs concernant les politiques à suivre et les dépenses à consentir, et d'encourager l'obligation de rendre des comptes aux mandants nationaux et aux partenaires internationaux dans le domaine du développement. Par ailleurs, les partenaires de développement s'engagent à assurer des apports financiers soutenus et coordonnés dans l'optique des objectifs définis au plan national, essentiellement en apportant leur soutien aux budgets nationaux.

6. C'est pourquoi, en 2007, dans environ 70 pays de la région, le processus DSRP demeure l'élément central de l'architecture financière et de celle de l'aide, qui orientent la planification du développement national et l'attribution du budget ainsi que l'alignement de l'aide au développement par les institutions financières internationales et les principaux donateurs¹¹. Dans ces pays, les DSRP et les SRP constituent le cadre d'action global vers lequel devrait converger l'aide au développement provenant de tous les partenaires, y compris le système des Nations Unies.
7. Depuis son introduction en 1999, le processus SRP a fait l'objet de nombreuses évaluations¹² et critiques tant internes qu'externes. Les critiques ont notamment mis en lumière l'application inégale et incomplète du processus participatif; le déséquilibre entre les agendas animés par des donateurs et les initiatives prises au plan local par les pays eux-mêmes; la conditionnalité sous-jacente à l'octroi de prêts à des conditions de faveur et le fait de ne pas insister suffisamment sur l'investissement dans les secteurs productifs. De même, des appels ont été lancés et des efforts consentis pour intégrer et mieux coordonner les OMD et les processus SRP au niveau national.

La nouvelle génération de SRP tient davantage compte de l'Agenda du travail décent

8. L'OIT s'est engagée dans ce processus en prenant comme point d'entrée la participation inexistante ou limitée des partenaires tripartites de l'Organisation à ce processus ainsi que l'invisibilité de l'emploi et d'autres aspects du travail décent dans les objectifs, stratégies et allocations budgétaires adoptés dans le processus SRP. Depuis 2001-02, l'OIT a élaboré, avec un soutien extrabudgétaire, une méthode permettant d'influer de manière systématique sur le processus SRP et d'intégrer une perspective de travail décent. Cette méthode, mise en œuvre tout d'abord dans le cadre d'un projet pilote OIT/DFID (financé par le Royaume-Uni) couvrant cinq pays, est actuellement appliquée dans 35 pays, c'est-à-dire dans plus de la moitié des pays engagés dans le processus SRP. Le tableau 1 figurant en annexe en donne la liste détaillée.
9. La stratégie de l'OIT comprend quatre axes reliés entre eux:
 - *Donner aux mandants* (ministères du travail, organisations d'employeurs et de travailleurs) *les moyens d'agir* en renforçant leur capacité à influencer sur la rédaction, la mise en œuvre et le suivi des SRP nationales.

¹¹ Il s'agit, entre autres, des DSRP approuvés par la Banque mondiale et le FMI et des SRP nationales que les pays ont choisi de mettre en œuvre selon les mêmes principes.

¹² On trouve un résumé de la dernière évaluation effectuée par la Banque mondiale dans le document intitulé: *2005 Review of the Poverty Reduction Strategy Approach: Balancing accountabilities and scaling up results* (Washington, DC, Banque mondiale, sept. 2005). Les commentaires et points de vue de l'OIT ont été demandés et fournis dans le cadre du processus.

- *Incorporer l'emploi et d'autres aspects pertinents de l'Agenda du travail décent dans les SRP* en identifiant les points d'entrée appropriés et les priorités propres aux pays et en articulant une plate-forme d'action visible et négociable.
- *Influencer et créer des partenariats grâce à une communication stratégique au niveau des pays*: chercher à convaincre d'autres ministères et départements d'Etat (en particulier les ministères des finances et de la planification) qui déterminent pour l'essentiel la conception et la mise en œuvre des SRP, et les organisations de développement (y compris les organisations multilatérales, bilatérales et de la société civile) d'opter pour le travail décent comme moyen de s'affranchir de la pauvreté.
- *Maintenir le dialogue indispensable aux niveaux mondial et régional avec les institutions financières internationales, les commissions régionales, les banques régionales de développement et le PNUD* sur l'évaluation globale du contenu et des stratégies du processus SRP.

- 10.** L'application de cette stratégie a bénéficié, au niveau national, de l'élaboration d'outils complets permettant de relier l'Agenda du travail décent, à travers l'ensemble de ses objectifs, aux cadres SRP multidimensionnels ¹³. Ces outils ont été largement utilisés pour les programmes de renforcement des capacités avec les partenaires tripartites, et pour développer les compétences du personnel de l'OIT, dans les services extérieurs et au siège. Ils ont inspiré des études visant à approfondir aussi bien des aspects spécifiques du travail décent que le processus SRP mis en lumière dans la section qui suit.
- 11.** L'implication de l'OIT (mandants et Bureau) au niveau national, les évaluations convergentes du premier cycle de SRP et les engagements fermes pris récemment aux niveaux mondial et régional de l'Agenda du travail décent ont permis de mieux axer la nouvelle génération de SRP ¹⁴ sur les objectifs du travail décent. La Déclaration ministérielle sur l'emploi et le travail décent adoptée par l'ECOSOC ¹⁵ et la dernière Déclaration des ministres des Finances africains, de la Planification et du Développement économique ¹⁶, réaffirmant la centralité de l'emploi décent dans la seconde génération des stratégies de réduction de la pauvreté, reflètent le nouvel état d'esprit propre à un large éventail d'agences gouvernementales au-delà de la communauté des mandants de l'OIT.
- 12.** Le mode et le degré d'intégration des objectifs du travail décent sont très variés dans la gamme des SRP. Cette intégration, loin d'être statique, n'a cessé d'évoluer avec le temps. La question de l'emploi est de plus en plus traitée comme un objectif transversal, l'accent

¹³ *Decent Work and Poverty Reduction Strategies (PRS): A reference manual for ILO staff and constituents*, Groupe des politiques nationales, Département de l'intégration des politiques, BIT, Genève, 2005; *Decent work and Poverty Reduction Strategies (PRS): An ILO advocacy guidebook (A supplement to decent work and PRS: A reference manual for ILO staff and constituents)*, Groupe des politiques nationales, Département de l'intégration des politiques, BIT, Genève, 2005; *Decent work and Poverty Reduction Strategies*, Département des politiques de l'emploi, Secteur de l'emploi, BIT, Genève, 2005.

¹⁴ Egalement par la révision annuelle et les examens périodiques des SRP antérieures.

¹⁵ Déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau sur le thème: «Création aux niveaux national et international d'un environnement propice au plein emploi et à la création d'emplois productifs et à un travail décent pour tous, et incidence sur le développement durable», ECOSOC, juillet 2006.

¹⁶ Déclaration ministérielle adoptée à la 39^e session de la Commission/Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique sur le thème des problèmes de l'emploi et de la pauvreté en Afrique.

étant mis sur les secteurs productifs employant les pauvres, c'est-à-dire essentiellement l'agriculture, le développement rural et la petite entreprise. On a systématiquement privilégié les questions de gouvernance pour introduire des considérations de travail décent concernant la gestion des marchés du travail, y compris des politiques en faveur d'une réforme législative et d'un salaire minimum. Dans les stratégies et, parfois, dans les indicateurs de suivi, la priorité a été accordée à l'élimination du travail décent ainsi qu'aux jeunes et aux inégalités hommes/femmes. Il a été accordé une attention accrue aux questions relatives au VIH/SIDA sur le lieu de travail.

13. Certaines SRP comportent une analyse approfondie des objectifs de croissance et des projections de réduction de la pauvreté, d'autres sont plus axées sur les objectifs sectoriels, sans analyse approfondie du cadre macroéconomique. Le tableau 1 figurant en annexe est une présentation synoptique concentrée de certaines priorités fixées au niveau national aussi bien par le processus SRP que par l'intermédiaire des passerelles aménagées grâce à l'action de l'OIT avec l'Agenda du travail décent dans 36 pays (19 en Afrique, un dans les Etats arabes, neuf en Asie, quatre en Europe et en Asie centrale, et trois en Amérique latine et dans les Caraïbes). Cela montre que l'engagement de l'OIT est nettement passé d'une phase pilote à une stratégie intégrée.
14. La participation des partenaires tripartites, ainsi qu'il ressort du tableau 1, s'est dans l'ensemble améliorée, encore qu'une évaluation par pays soit plus appropriée. Il reste à régler la question de la possibilité pour les partenaires sociaux d'accéder en temps utile aux informations. Par ailleurs, alors même que leur participation est tout à fait bienvenue au stade de la conception, il semble que la volonté de participer fléchisse pendant le processus de mise en œuvre et de suivi. C'est particulièrement vrai dans les pays qui n'ont pas établi de pratiques de dialogue social ni mis en place de mécanismes tripartites solides. La sensibilisation préalable et l'appui aux partenaires sociaux pour le renforcement de leurs capacités se sont révélés un élément important de la stratégie globale de l'OIT, déterminant la qualité et le contenu de la participation. Il est encourageant de constater que les ministères des finances et/ou de la planification s'emploient plus activement à faire de la stratégie en faveur de l'emploi un élément clé du processus SRP.
15. Il convient d'évaluer trois faits positifs à la lumière des défis qu'il reste à relever, à savoir:
 - les pays qui sont passés à la phase de mise en œuvre restent confrontés à des difficultés d'intégration des objectifs de l'emploi et/ou des objectifs liés à d'autres aspects du travail décent dans les matrices de programmes d'action;
 - il n'est pas facile pour les partenaires tripartites de renforcer les capacités et de continuer à susciter l'intérêt tout au long d'un processus complexe, répétitif et de longue haleine;
 - le passage de la phase pilote à une activité d'échelle s'accompagne d'un accroissement du nombre de sollicitations à l'adresse de l'OIT, tant dans les services extérieurs qu'au siège;
 - il faut constamment élaborer de nouveaux outils et de nouvelles méthodes, par exemple pour analyser, sous l'angle du travail décent, les matrices de programmes d'action élaborées pour les SRP et les allocations budgétaires nationales correspondantes.

Imbrication croissante des PPTD et des DSRP

16. L'action menée par l'OIT en matière de SRP a été caractérisée par un partage intersectoriel et interrégional des connaissances par le biais des réunions du Groupe consultatif interne sur les SRP et des séminaires tenus chaque année au Centre international de formation de l'OIT, Turin.
17. Avec l'introduction des programmes de promotion du travail décent par pays, l'OIT y a progressivement intégré les SRP. Dès le début, les directives concernant la conception de ces programmes insistaient sur la nécessité de les relier aux grands cadres d'action, dont les SRP. En outre, un effort spécifique a été entrepris au cours de la deuxième moitié de 2005 et pour la préparation de ces programmes, consistant à organiser des ateliers sur le renforcement des capacités et le partage des connaissances à l'intention des directeurs et du personnel de la programmation des bureaux de l'OIT dans toutes les régions¹⁷. Ce fut une excellente occasion pour l'OIT de tirer tous les enseignements de son engagement à titre expérimental dans le processus DSRP.
18. Le tableau 1 figurant en annexe et établi aux fins du présent document montre la pleine intégration et l'étroit couplage des deux processus dans 18 pays où des SRP et des PPTD étaient en train de voir le jour¹⁸.

Quelques expériences nationales

19. Dans les précédents rapports soumis à la Commission de l'emploi et de la politique sociale, plusieurs expériences nationales ont été analysées. Cette fois-ci, cinq exemples sont présentés à titre d'illustration. Tout d'abord, la République-Unie de Tanzanie et le Mali, où le processus SRP et l'engagement de l'OIT sont plus anciens et où le cycle s'est rodé. La République-Unie de Tanzanie offre un bon exemple en ce qui concerne les processus de coordination et d'alignement de tous les cadres d'action à l'intérieur d'un cadre SRP unique. Le Mali est un bon modèle, plutôt novateur, où des fonds de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ont été mobilisés pour des programmes nationaux et utilisés avec le soutien de l'OIT. Le Burkina Faso se distingue par une pratique exemplaire pour ce qui est de promouvoir la cohérence des politiques et le dialogue stratégique entre les ministères de l'emploi, de l'économie et des finances. Le Libéria et la Zambie sont des exemples d'engagement au niveau national.

¹⁷ Des ateliers ont été organisés à Bagamoyo (République-Unie de Tanzanie), Bangkok, Budapest, Dakar, Lima et Moscou.

¹⁸ Ce tableau ne tient pas compte des PPTD en préparation. Sont soulignés en gras ceux qui ont été élaborés sur la base des informations disponibles au moment de l'établissement du présent rapport.

République-Unie de Tanzanie: Mise à l'échelle et alignement des processus nationaux, de l'aide au développement et des PPTD

La République-Unie de Tanzanie a été l'un des premiers pays à appliquer de nouveaux programmes de réforme pour améliorer l'efficacité et l'harmonisation de l'aide ainsi que la coordination des donateurs, et pour aller plus loin dans l'appropriation nationale des politiques et programmes de réduction de la pauvreté.

En juin 2002, le gouvernement a entamé une série de discussions avec ses partenaires de développement et inauguré la *Tanzania Assistance Strategy* (TAS). La TAS énonce les principes devant régir les relations du gouvernement avec les partenaires au développement.

En 2000 a été adoptée la première SRP (SRP 1 2000-2004), mais l'on s'est interrogé sur l'étendue et la profondeur des consultations, notamment la participation limitée des partenaires sociaux. Au cours de la mise en œuvre en 2000-2004, l'espace pour l'appropriation nationale et une participation effective de la société civile a été élargi, notamment par des évaluations annuelles, globales et publiques des progrès accomplis.

Les enseignements tirés du premier processus SRP ont été mis à profit pour le minutieux processus préparatoire de la seconde SRP. Les consultations et les préparatifs se sont échelonnés sur plus de douze mois et ont conduit à l'adoption, en janvier 2005, de la SRP 2 ou «Mkukuta», 2005-2010. Des consultations ont été menées aux niveaux central, régional et de district. La SRP 1 portait essentiellement sur les principaux secteurs prioritaires (éducation, santé, eau, agriculture, voirie rurale, judiciaire et foncier) et rattachait les mesures à prendre au processus de budgétisation. La principale réalisation signalée concernait l'éducation, à savoir une nette amélioration du taux d'inscription dans les écoles primaires, obtenue grâce à une augmentation du nombre de classes et à la suppression des frais de scolarité.

A l'approche «axée sur le secteur prioritaire», adoptée dans la SRP 1, s'est substituée, dans la SRP 2, l'approche «axée sur les résultats», couvrant la croissance et l'identification de l'action intersectorielle menée par les parties prenantes au titre de chaque résultat. La SRP 2 définit trois grands groupes de résultats à atteindre en matière de réduction de la pauvreté: 1) croissance du revenu et réduction de la pauvreté; 2) amélioration de la qualité de vie et du bien-être social; et 3) bonne gouvernance.

L'OIT apporte un soutien actif aux processus SRP 1 et SRP 2 par son approche multidimensionnelle, notamment en promouvant la participation des partenaires tripartites. La SRP 2 reconnaît l'emploi et la protection sociale en tant que composantes intégrales des stratégies de réduction de la pauvreté et de la croissance. L'OIT a également contribué au module de gouvernance de cette stratégie, notamment en travaillant avec le ministère du Travail et les partenaires sociaux à la réforme du droit du travail et des institutions du travail. Les mandats tripartites participent régulièrement aux processus consultatifs, et le gouvernement a fixé un objectif spécifique consistant à créer un million de nouveaux emplois pendant la période 2005-2010.

Malgré les progrès substantiels accomplis dans le cadre de la *Tanzania Assistance Strategy*, le gouvernement et les partenaires de développement ont reconnu qu'un cadre plus large était nécessaire pour couvrir les engagements internationaux concernant l'efficacité de l'aide, en particulier le Consensus de Monterrey sur le financement du développement (2002), la Déclaration de Rome sur l'harmonisation de l'aide (2003), le Mémoire de Marrakech sur la gestion axée sur les résultats (2004) et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005). La *Joint Assistance Strategy Tanzania* (JAST) a été officiellement approuvée en octobre 2006.

Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2007-2010 est aligné sur les priorités définies par le processus *Mkukuta*. Le PNUAD identifie les contributions apportées conjointement par des institutions des Nations Unies à chacun des trois groupes susmentionnés. Le système des Nations Unies s'est engagé à soutenir les capacités du gouvernement et les acteurs autres que les Etats pour entreprendre des études et des analyses en faveur des pauvres, axées sur l'emploi et tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Le processus d'harmonisation de l'aide au développement et de son alignement sur les priorités nationales induit, avec le temps, une tendance générale consistant à passer de projets d'aide administrés par des partenaires de développement à des réformes sectorielles d'envergure et des programmes d'échelle à impact national, ainsi qu'à un accroissement constant des contributions des organisations bilatérales et des institutions financières internationales au budget gouvernemental. Les partenaires de développement sont priés de désigner des organismes chefs de file pour chaque secteur et de réduire les projets individuels. L'appui budgétaire général devient la principale modalité de financement de l'aide au développement en République-Unie de Tanzanie. La République-Unie de Tanzanie a été récemment choisie comme l'un des pays pilotes pour la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies intitulée «*Delivering as One*».

L'OIT est un partenaire actif dans tous les processus indiqués ci-dessus. Son programme de promotion du travail décent par pays (PPTD 2006-2010) est entièrement aligné sur le processus SRP (Mkukuta).

Pas plus tard qu'en mai 2007, une mission mixte OIT/PNUD consultative de haut niveau sur l'emploi a été détachée à la demande du Président de la République-Unie de Tanzanie afin d'examiner les cadres d'action pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté. Sur la base du cadre de l'Agenda global pour l'emploi, la mission a formulé des recommandations concrètes pour le Programme national de création d'emplois dans le contexte du SRP 2 et de l'objectif déclaré du Président de créer un million d'emplois d'ici à 2010. Elle visait également à optimiser l'action des institutions des Nations Unies en vue de l'unification du système, en soutien aux plans nationaux en faveur de la croissance, de l'emploi décent et de la réduction de la pauvreté.

Par ailleurs, la présence prolongée de l'OIT à travers ses programmes d'investissement à forte intensité d'emploi, d'une part, et ses efforts tendant à l'élimination du travail des enfants, d'autre part, a permis la transposition de ces stratégies à une plus grande échelle dans le processus SRP. L'OIT a aidé le gouvernement à élaborer un livre blanc sur le thème «*Taking local resource-based approaches to scale*» (généraliser les approches fondées sur l'utilisation des ressources locales), qui a conduit à l'adoption de cette méthodologie dans le processus SRP et à son utilisation à grande échelle et selon une approche intégrée. A la suite de ce processus, les nouveaux donateurs ont apporté leur soutien à cette technologie, notamment le Japon qui finance actuellement un vaste programme de renforcement des capacités sous l'égide de l'*Appropriate Technology Training Institution*, créée initialement dans le cadre d'un projet financé par l'OIT.

De même, l'IPEC a joué un rôle actif de sensibilisation en s'attachant à faire du travail des enfants une question prioritaire dans les processus SRP 1 et SRP 2. L'introduction d'un module sur le travail des enfants dans l'Enquête nationale sur la main-d'œuvre (2000-01) a aidé à quantifier la nature et l'ampleur du problème et, partant, sa prise en compte dans le diagnostic sur la pauvreté. Le travail des enfants a également été adopté comme l'un des indicateurs pour le mécanisme de contrôle des SRP.

Mali: Accéder aux fonds de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés pour promouvoir l'emploi des jeunes et la création d'infrastructures à forte intensité d'emploi

Le gouvernement du Mali a décidé de faire du DSRP le cadre unique de ses politiques et stratégies à moyen terme et de son engagement avec des partenaires techniques et financiers. L'OIT est intervenue promptement et de manière stratégique pour influencer sur le nouveau cadre de programmation par l'intermédiaire de l'Agenda du travail décent. Le Mali est l'un des cinq pays participant au projet pilote OIT/DFID/Banque mondiale à l'appui des DSRP lancés en 2001.

L'engagement de l'OIT a été accueilli favorablement et a certainement bénéficié de la longue présence de l'Organisation dans le pays à travers les programmes de coopération technique, en particulier dans le domaine de l'emploi, mais aussi de ses relations solides avec les partenaires nationaux. L'un des groupes de travail thématiques constitués dans le cadre du DSRP portait essentiellement sur le «travail décent». Deux années d'efforts intensifs ont permis de promouvoir efficacement le caractère intersectoriel de l'emploi et le rôle consultatif important des organisations d'employeurs et de travailleurs dans le cadre de DSRP. En outre, grâce à ce processus et avec le soutien de l'OIT, les autorités maliennes ont fait de l'emploi des jeunes l'une des grandes priorités de la politique gouvernementale.

De son côté, l'OIT s'est engagée à aligner ses propres interventions sur les priorités nationales retenues dans le DSRP du Mali. Le point d'entrée que constituait l'emploi des jeunes a permis d'élaborer une approche intégrée et centrée sur des programmes multidimensionnels de promotion de l'emploi, combinant des interventions dans les domaines suivants: la micro-entreprise et la microfinance, la création de coopératives, les méthodes à forte intensité d'emploi, le développement des compétences et l'employabilité, et les mutuelles de santé.

On n'a pas obtenu de résultats concrets uniquement sur les fronts stratégiques et opérationnels, mais aussi – chose intéressante – dans le domaine de la mobilisation de ressources. L'OIT a été en mesure d'assurer au gouvernement des moyens de financement pour deux programmes nationaux grâce à l'allègement de la dette résultant de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en 2003. Le premier est le Programme d'action national en faveur de l'emploi pour la réduction de la pauvreté (PNA/ERP), axé sur l'emploi des jeunes et entièrement financé par le gouvernement malien à hauteur de 4 373 000 dollars E.-U. Une composante «assistance technique» mise en œuvre par l'OIT est financée par le PNUD à hauteur de 256 000 dollars E.-U. Le second projet est le Programme multisectoriel d'investissement à forte intensité d'emploi dans les zones rurales et urbaines, également axé sur la jeunesse et financé par le gouvernement à hauteur de 2,3 millions de dollars E.-U. La composante «assistance technique» correspondante, mise en œuvre par l'OIT, est financée bilatéralement par le gouvernement du Luxembourg à hauteur de 1,5 million de dollars E.-U. Dans ce processus, l'OIT conjugue actuellement ses efforts avec ceux des mandants pour améliorer et transposer à une plus grande échelle une action cohérente et intégrée en faveur de l'emploi des jeunes, comprenant l'élaboration d'un plan d'action national spécialement adapté.

Grâce aux financements supplémentaires fournis par la France, une initiative de l'OIT à composantes multiples a été lancée en avril 2007 sous la présidence du Premier ministre du Mali dans le but d'appuyer les efforts tendant à promouvoir l'emploi et à réduire la pauvreté dans le contexte de la deuxième génération de DSRP. Elle s'articule autour d'une amélioration des politiques du marché du travail, d'un ajustement des indicateurs pour le suivi des SRP, du renforcement de la capacité des mandants à participer efficacement à la phase de mise en œuvre ainsi qu'à l'élaboration du cadre des dépenses à moyen terme, mais aussi autour de l'impact de l'investissement public sur l'emploi et de l'amélioration des conditions d'emploi pour les jeunes.

Les deux programmes sont l'aboutissement direct et concret de l'engagement de longue date et ininterrompu de l'OIT avec les partenaires nationaux, et de l'intégration de la dimension «emploi» dans le DSRP du Mali. Les engagements pris au Sommet de Ouagadougou ont également encouragé le gouvernement à placer le travail décent au cœur de sa stratégie de réduction de la pauvreté; il convient d'ailleurs de considérer les deux programmes indiqués ci-dessus comme des suites concrètes données à ces engagements.

Burkina Faso: Etablir un dialogue stratégique avec les ministères de l'économie et des finances – une condition indispensable à un DSRP axé sur l'emploi

L'emploi est une priorité nationale au Burkina Faso. La croissance économique soutenue de ces dernières années n'a pas entraîné une réduction suffisante de la pauvreté. Le gouvernement en est venu à reconnaître le rôle central de l'emploi en tant que lien essentiel entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté, et le Président a fait de l'emploi un élément clé de son programme de 2006-2010. Depuis lors, des initiatives ont été prises pour arrêter des stratégies de manière à transposer cet engagement dans la réalité. L'absence d'une stratégie claire et cohérente en matière d'emploi a également été un obstacle majeur à son intégration efficace dans les SRP et à sa prise en compte dans le budget public.

C'est dans ce contexte que l'OIT a collaboré étroitement avec le ministère de la Jeunesse et de l'Emploi et les partenaires sociaux afin de formuler une politique nationale pour l'emploi inspirée de l'Agenda global pour l'emploi, une politique, en somme, qui offre une vision et un cadre pour toutes les interventions nationales dans le domaine de l'emploi. Le soutien de l'OIT visait principalement à mettre la politique nationale pour l'emploi en phase avec le processus SRP, sur le plan du contenu, des modalités et du calendrier, notamment en:

- 1) facilitant et intensifiant la collaboration entre le ministère de la Jeunesse et de l'Emploi et les structures qui encadrent le processus SRP (ministères de l'économie et des finances) - cette collaboration a été stabilisée et formalisée;
- 2) coordonnant le processus de formulation de la politique nationale pour l'emploi avec le plan de révision des SRP, de sorte que ladite politique soit intégrée en temps voulu dans le SRP;
- 3) encourageant la cohérence des politiques entre la politique nationale pour l'emploi et le DSRP. En plus de faire de la réduction de la pauvreté l'objectif primordial poursuivi par la politique pour l'emploi, des propositions visant à accroître la participation des mandants au processus SRP ont été élaborées dans le cadre de cette politique.

Au terme de ce processus, les deux ministères, à savoir celui de l'Emploi et celui de l'Economie, ont décidé d'entreprendre, avec le soutien de l'OIT, une étude comparative pour s'assurer de la synergie et de la cohérence entre la politique nouvellement élaborée et le DSRP. Cette étude a été examinée lors d'une réunion interministérielle organisée et présidée par le ministère de l'Economie, lequel a souligné l'importance de la politique nationale pour l'emploi pour atteindre les objectifs identifiés dans le document SRP, et montré en particulier comment, d'un point de vue stratégique, elle complétait et enrichissait le DSRP. Ainsi le ministère de l'Economie a-t-il accepté d'intégrer la politique nationale pour l'emploi dans le DSRP révisé et fait clairement du travail décent une priorité. Le ministère des Finances s'est engagé à aider le ministère de la Jeunesse et de l'Emploi à réaliser une étude spécifique sur les dépenses publiques et à établir un cadre de dépenses à moyen terme axé sur l'emploi.

Un autre aspect important a été la coopération entre les gouvernements du Mali et du Burkina Faso, facilitée par l'OIT, pour concevoir des stratégies en vue d'une meilleure intégration de l'emploi dans les processus SRP respectifs.

La présence constante de l'OIT pendant le cycle SRP, favorisée par des projets de coopération technique financés par la France, a joué un rôle déterminant dans la stabilisation et la formalisation des alliances stratégiques, dans l'intensification d'un dialogue constructif et dans la prise en main de la politique nationale pour l'emploi par les principales structures compétentes pour le DSRP. Le fait de privilégier et construire une vision globale des aspects de l'emploi par le biais de la politique nationale pour l'emploi favorise un alignement des partenaires de développement et une concentration des ressources, préférables à des interventions limitées et fragmentées.

Zambie: Le rôle de chef de file échu au ministère du Travail et de la Sécurité sociale

L'une des pratiques de référence les plus récentes nous vient de Zambie, où l'on a justement mis la dernière main au deuxième DSRP et au Cinquième plan de développement national (FNDP). Pourtant récemment, en mai 2006, la question de l'emploi et d'autres touchant au travail décent ont été passées sous silence dans le projet de FNDP. Suite à un lobbying très appuyé et à l'adoption d'une approche commune par l'OIT et le ministère du Travail et de la Sécurité sociale, un nouveau chapitre sur l'emploi et le travail a été inclus dans le Cinquième plan, avec un lien à la Politique nationale de l'emploi et du marché du travail (NELMP), elle-même un produit de la collaboration entre le ministère du Travail et de la Sécurité sociale et l'OIT. Grâce au lien NELMP, le programme par pays (de l'OIT) de promotion du travail décent est aussi clairement rattaché au FNDP.

En outre, le ministère du Travail et de la Sécurité sociale a été récemment désigné comme «ministère économique», de sorte qu'il occupe désormais une position plus centrale dans le processus de développement national. Sur la base de ce nouveau «chapitre», le gouvernement créera un nouveau groupe consultatif sectoriel chargé de coordonner le soutien que le gouvernement apporte à ce processus de concert avec les partenaires coopérants.

Les principaux responsables gouvernementaux seront au ministère du Travail et de la Sécurité sociale, tandis que les partenaires «Nations Unies» et autres partenaires coopérants seront probablement placés sous l'autorité de l'OIT. Ces développements sont d'une grande importance stratégique, dans la mesure où le DSRP définit les priorités nationales autour desquelles s'articule la Stratégie commune d'assistance à la Zambie, dans la mesure aussi où le budget national et l'appui budgétaire direct sont alloués et des ressources externes peuvent être mobilisées au niveau national. Cela s'applique aux approches bilatérales et multilatérales. Ainsi, à partir d'un point de départ plutôt défavorable, l'OIT a été en mesure d'influer notablement sur le processus en coopération, notamment, avec le ministère du Travail et de la Sécurité sociale et les partenaires sociaux.

Libéria: Les emplois, la priorité à la reconstruction et le DSRP provisoire

La Présidente Ellen Johnson Sirleaf a invité l'OIT à contribuer à l'élaboration du DSRP provisoire pour le Libéria en tant que cadre global des politiques pour la reconstruction du pays au lendemain du conflit. Une mission prolongée de l'OIT à Monrovia a approché les mandants tripartites, les ministères de la Planification, des Finances, de la Statistique et des Travaux publics, ainsi que les partenaires du développement pour analyser les immenses défis, déterminer les éventuelles possibilités et proposer un plan d'action complet. La contribution de l'OIT qui en a résulté sur le plan des politiques à mener et qui place l'emploi et le travail décent au cœur des efforts de redressement après des crises a été prise en compte dans le DSRP provisoire du gouvernement du Libéria.

De pays à revenu moyen qu'il était avant la crise, le Libéria est devenu, après le conflit, un Etat où l'extrême pauvreté est très répandue. Si la cause de cette pauvreté est imputable à une quinzaine d'années de conflit, les manifestations immédiates en sont l'énorme perte d'emplois, de travail, de moyens de subsistance et de revenus, ainsi que la dégradation des conditions de travail de la masse de travailleurs pauvres. Le principal argument que l'OIT a contribué à faire intégrer dans le message central du DSRP provisoire est un argument en faveur du séquençage des politiques. Au Libéria, cela suppose que, sur le court et le moyen terme, le secteur public consente des dépenses pour créer des emplois et que, sur le long terme, l'on puisse s'appuyer davantage sur le secteur privé à mesure que l'épargne nationale passe du négatif au positif, assurant ainsi une plus grande viabilité de ce secteur.

Le gouvernement, avec l'assistance technique de l'OIT et s'inspirant de son Agenda global pour l'emploi et de son expérience en matière de création d'emplois dans d'autres pays sortant d'un conflit, a défini un cadre d'action appelé Liberia Emergency Employment Programme/Liberia Employment Action Programme (LEEP/LEAP) et visant à créer immédiatement des emplois et à mettre tout de suite en place les fondements nécessaires pour assurer la viabilité à long terme des emplois.

Pour le court terme, le rôle du LEEP/LEAP consiste à assurer une réponse stratégique coordonnée par le biais de six grandes initiatives tenant compte de la différence entre les hommes et les femmes: investissements dans les travaux publics, développement des compétences, création d'entreprises, production de statistiques et d'informations sur le marché du travail, promotion du dialogue social et renforcement de l'administration du travail, et relance de l'agriculture. Parmi les questions transversales figurent le travail des enfants ainsi que le VIH et la promotion de l'égalité entre les sexes. Un comité directeur interministériel (comprenant des mandants de l'OIT et huit ministères de tutelle), soutenu par le secrétariat du LEEP, assure une mise en œuvre intégrée et cohérente. Par le biais de son programme intitulé «Réduction de la pauvreté par la création d'emplois décents au Libéria», lancé en février 2007, l'OIT continue d'apporter un soutien technique et financier au LEEP/LEAP.

Le mécanisme du LEEP/LEAP est également le point de connexion assurant une présence des partenaires sociaux au centre des efforts déployés par le gouvernement pour élaborer un DSRP complet d'ici à juillet 2008.

Régionalisation des stratégies de réduction de la pauvreté: une idée nouvelle

20. Les initiatives régionales de stratégie de réduction de la pauvreté constituent un autre développement récent et novateur en Afrique. En 2003, les deux principales organisations sous-régionales de l'Afrique de l'Ouest, à savoir la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) ont entamé l'élaboration d'une stratégie régionale de réduction de la pauvreté (SRRP), qui est le premier exercice du genre, mené à bien par les Communautés économiques régionales (CER).
21. La SRRP concerne les 15 pays couverts par la CEDEAO et l'UEMOA, dont 12 ont été classés parmi les plus pauvres du monde. Son objectif est de relever les défis transfrontières toujours plus nombreux que les stratégies nationales n'ont pas été à même de relever. C'est un outil permettant d'améliorer l'efficacité des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté par l'intégration des dimensions régionales de la pauvreté et la mise en place d'un cadre de dialogue entre les Etats membres et les partenaires.
22. Le BIT a été invité à participer à l'atelier de validation et à la réunion des partenaires du développement pour la SRRP¹⁹. Cet événement a été une excellente occasion de mettre en lumière l'importance de l'emploi dans les quatre grands domaines stratégiques de la SRP, à savoir: une bonne gouvernance, la mise en place d'une communauté économique régionale, l'amélioration de l'infrastructure et de la cohésion sociale. En outre, le DSRP régional offre à l'OIT l'occasion de renforcer la participation de ses mandants et de veiller à ce que les objectifs du travail décent soient mieux reflétés dans le processus de l'intégration économique et politique régionales.
23. Reconnaissant l'importance de ces éléments, la CEDEAO et l'UEMOA ont invité l'OIT à participer aux mécanismes de suivi de la stratégie ainsi qu'à les aider à renforcer leurs capacités pour mieux intégrer le travail décent dans le processus d'intégration régionale. Des consultations sont en cours pour identifier les cibles de la stratégie et pour assurer un soutien adéquat au renforcement des capacités, et notamment de la capacité de gestion régionale.
24. La régionalisation des stratégies pour la réduction de la pauvreté gagne du terrain dans d'autres régions. Les Etats membres de la Communauté de l'Afrique orientale (CAO), à savoir le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie, discutent actuellement avec la Banque mondiale de la possibilité de mettre au point une stratégie régionale pour la réduction de la pauvreté à l'intention de la CAO.

Communication conjointe avec la Commission européenne

25. En juin 2006, à l'initiative de la Direction générale – développement – de la Commission européenne, une lettre conjointe de la Commission européenne et de l'OIT a été adressée à quelque 60 délégations nationales de l'Union européenne pour leur présenter l'approche de l'OIT et ses outils pour intégrer l'emploi et les objectifs du travail décent dans le processus SRP. Cette communication a encouragé les délégations nationales à soutenir l'intégration des objectifs du travail décent dans les processus SRP nationaux, dans le cadre du suivi de la communication de la Commission européenne de mai 2006 sur le travail décent.

¹⁹ Ateliers sur la stratégie régionale de réduction de la pauvreté (SRRP), nov. 2006.

Renforcement des connaissances et des capacités

26. Comme on l'a vu plus haut, l'engagement de l'OIT à l'égard du processus SRP comprend un investissement majeur dans le renforcement des capacités au niveau des pays et des capacités du personnel du BIT, dont la mise au point d'outils et de guides d'orientation complets qui permettent de relier deux programmes aux facettes multiples, à savoir l'Agenda du travail décent (y compris l'Agenda global pour l'emploi) et le processus SRP²⁰. En outre, les travaux de recherche et des études concernant les aspects spécifiques sont en cours, et les plus récents sont décrits ci-après.
27. Le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) a organisé un Colloque international des travailleurs sur «Le rôle des syndicats da le ne se soucie que mon vin à ns une économie mondialisée et dans la lutte contre la pauvreté», en octobre 2005 à Genève, pendant lequel les DSRP ont constitué l'un des principaux sujets de discussion. Voici quelques-unes de ses conclusions:
- Le principe de l'appropriation par chaque pays de sa stratégie de réduction de la pauvreté ainsi que celui de la participation pleine et entière des partenaires sociaux à ce processus sont des éléments importants. Cependant, ce principe est limité par les conditions auxquelles la Banque mondiale et le Fonds monétaire international continuent de subordonner l'octroi de fonds.
 - La qualité de la participation aux DSRP reste une préoccupation importante.
 - Un éventail de questions politiques doivent être prises en compte: la marge de manœuvre politique, l'alignement des DSRP sur les cadres de dépense à moyen terme et les processus budgétaires; la création du travail décent doit être une préoccupation centrale des DSRP.
 - Le manque de cohérence entre les DSRP et d'autres politiques, notamment les politiques commerciales, a également été identifié comme une question très préoccupante, ainsi que celle de l'alignement des politiques des donateurs sur les DSRP nationaux.
 - Enfin, les participants ont souligné l'importance de l'engagement des syndicats à l'égard des DSRP et de la nécessité d'œuvrer à l'institutionnalisation du dialogue social afin d'élargir le champ de la politique socio-économique.
28. ACTRAV a poursuivi ses efforts pour développer les capacités de recherche des syndicats au niveau national. Ils ont permis de démontrer que les efforts à plus long terme visant notamment un renforcement des capacités soutenues sont indispensables. L'exemple indonésien fait partie de ces initiatives.

²⁰ La liste complète est disponible dans *Decent Work and Poverty Reduction Strategies*, Département de la politique de l'emploi, Secteur de l'emploi, BIT, Genève, 2005, *op. cit.*

Institut indonésien de formation et de recherche en matière de travail

Le processus DSRP a fait ressortir la nécessité de renforcer la capacité des syndicats d'articuler clairement les liens du travail et de l'emploi avec le développement socio-économique élargi et les stratégies de réduction de la pauvreté. Appuyé par l'OIT, un réseau syndical sur le DSRP a été créé pour représenter les opinions et les préoccupations des travailleurs au cours du processus d'élaboration de la SRP nationale. A la fin du processus, un consensus s'est dégagé parmi les syndicats quant au maintien du réseau syndical DSRP sur une plate-forme plus formelle et plus unifiée. L'Institut indonésien de formation et de recherche en matière de travail vise à renforcer la capacité des syndicats en matière de dialogue social, par la recherche et le partage des connaissances avec les organisations d'employeurs et le gouvernement. Les thèmes de recherche prioritaires qui ont été identifiés comprennent l'emploi et la SRP, ainsi que l'égalité entre hommes et femmes et son intégration dans les programmes.

29. En juillet 2006, le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) a achevé un projet visant à renforcer les capacités des organisations d'employeurs de participer au processus DSRP. Les activités du projet comprenaient des travaux de recherche sur les obstacles au développement des PME, y compris des recommandations émanant d'organisations d'employeurs en Albanie, en Bolivie, au Honduras, en Indonésie et en République-Unie de Tanzanie, et une étude de faisabilité concernant un fonds de garantie pour les PME au Cameroun. Dans le cadre du suivi de ses travaux, les organisations d'employeurs du Honduras, d'Indonésie et de République-Unie de Tanzanie ont beaucoup participé au lancement de processus de réforme.
30. En outre, un guide d'ACT/EMP intitulé: «Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté – un guide pour les organisations d'employeurs» a été publié en 2006²¹.
31. Des efforts particuliers ont été faits pour étudier les problèmes des populations indigènes et tribales dans les SRP, par le biais de l'«audit ethnique» de 14 DSRP, et des études de cas concernant des processus par pays en Bolivie, au Cambodge, au Cameroun, au Guatemala et au Népal²². Ces études montrent clairement que, bien que les peuples indigènes soient représentés d'une manière disproportionnée parmi les pauvres, leurs besoins et priorités en général ne sont pas reflétés dans les stratégies utilisées pour lutter contre la pauvreté. Les travaux de recherche effectués par le BIT ont permis de lancer un débat lors des sessions de 2005 et de 2006 du Forum permanent des Nations Unies sur les questions indigènes et au sein du Groupe de soutien interinstitutions. Par la suite, la Banque mondiale a organisé une Conférence internationale sur les populations indigènes et la réduction de la pauvreté (New York, mai 2006) et s'est engagée à œuvrer pour l'inclusion effective des préoccupations des populations indigènes dans les DSRP dans un certain nombre de pays pilotes en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le programme de l'OIT sur la convention n° 169 a bénéficié d'un financement supplémentaire au titre de la coopération technique en 2007 pour lui permettre de poursuivre et d'approfondir ses travaux sur l'intégration des populations indigènes dans les processus DSRP au Cambodge, au Cameroun et au Népal. Ces travaux devraient engendrer des expériences et enseigner des leçons susceptibles de favoriser l'intégration des populations indigènes dans les processus DSRP à un niveau plus général.
32. L'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes dans les DSRP est une priorité de l'OIT. Des efforts particuliers de renforcement des capacités ont été consentis

²¹ Le guide est disponible en anglais et en français aux adresses suivantes:
http://www.ilo.org/public/english/dialogue/actemp/papers/2006/poverty_guide.pdf
http://www.ilo.org/public/french/dialogue/actemp/papers/2006/poverty_guidef.pdf

²² M. Tomei: *Indigenous and tribal peoples: an ethnic audit of selected Poverty Reduction Strategy Papers*, BIT, Genève, 2005.

en Bolivie, au Brésil, en Equateur, en Ethiopie, au Honduras, au Paraguay, au Pérou, en Uruguay et au Yémen pour influencer les SRP dès le stade de leur élaboration. Un processus plus approfondi a été récemment lancé pour mieux consolider les questions d'égalité et d'emploi dans trois processus SRP, à savoir au Burkina Faso, au Libéria et en République-Unie de Tanzanie. Cette approche intégrée comprend l'amélioration de la capacité des mandants s'agissant d'intégrer le concept d'égalité entre hommes et femmes dans l'emploi; de faciliter la prise en compte des questions d'égalité dans le financement de programmes d'emploi prévus dans les plans d'action des SRP; de mettre en place des partenariats avec d'autres organisations aux niveaux national et international qui participent à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans les SRP. A cet effet, l'OIT a établi, en mai 2007, en République-Unie de Tanzanie, un partenariat avec l'UNIFEM dans le cadre de l'initiative en faveur de l'unité d'action du système des Nations Unies.

33. Une étude récente portant sur environ une trentaine de SRP en Afrique, effectuée par l'OIT, a permis d'examiner les problèmes conceptuels et opérationnels que présente l'établissement de liens entre la promotion du microfinancement et les DSRP²³. Une autre publication du BIT a analysé les différentes expériences de dialogue social issues de la planification et de la mise en œuvre des SRP, y compris des études de cas par pays²⁴.
34. Une étude à posteriori de trois processus nationaux, concernant le Cambodge, l'Ethiopie et l'Indonésie, a examiné les liens entre l'emploi et la croissance dans le processus SRP et la contribution de l'OIT en la matière. L'étude propose une méthodologie progressive liant la croissance de l'emploi à la réduction de la pauvreté²⁵.
35. Enfin, une évaluation externe de l'engagement de l'OIT à l'égard du processus SRP, y compris des visites sur le terrain et des entrevues dans cinq pays pilotes, a été achevée en septembre 2005. Des recommandations ont été largement diffusées et discutées, notamment par le Groupe consultatif de l'OIT sur les DSRP²⁶.

Intégration de l'Agenda du travail décent dans les SRP: enseignements à tirer

36. Il y a des enseignements à tirer de l'expérience cinq ans après la première initiative pilote. Certains de ces enseignements ont trait au contenu des politiques, d'autres au processus au niveau du pays, y compris la participation tripartite, et certains autres encore soulèvent des questions organisationnelles et de capacité.
 - Sans aucun doute, la nouvelle génération des SRP prend davantage l'emploi en compte et l'OIT peut se prévaloir d'avoir participé à ce résultat positif. Nombre de DSRP énoncent les principaux programmes et politiques favorisant la création

²³ D. Cassimon, J. Vaessen: *Linking Debt Relief to Microfinance*, Programme Finance et solidarité, BIT, Genève, 2006. <http://www.ilo.org/public/english/employment/finance/download/wp42.pdf>.

²⁴ BIT: *Social Dialogue and Poverty Reduction Strategies*, édité par G. Buckley et G. Casale, Genève, 2006.

²⁵ A.R. Khan: *Integrating employment growth into the PRSP process. An analysis of issues and a suggested methodology*, Employment Working Paper (à paraître).

²⁶ D. Ghai: *ILO participation in PRSPs, An independent evaluation*, Groupe des politiques nationales, Département de l'intégration des politiques, BIT, Genève, 2005. <http://www.ilo.org/public/english/bureau/integration/departme/national/prsp/download/evaluation.pdf>.

d'emplois tels que la croissance agricole et industrielle, l'infrastructure, les micros, petites et moyennes entreprises, l'amélioration de l'économie informelle, la formation professionnelle et technique, la fourniture de crédit et les mesures spéciales en vue d'offrir aux jeunes et aux femmes un emploi productif. Bien qu'il s'agisse là d'un progrès décisif, le lien entre l'emploi et la pauvreté, qui est pris en compte dans tous les aspects de la politique de développement, tels que les politiques macroéconomiques, commerciales, financières et d'investissement, n'est présent que dans quelques très rares processus SRP. Par ailleurs, on ne peut pas dire que des efforts systématiques sont consentis pour déterminer l'intensité d'emploi des divers modèles et taux de croissance, ni leur impact sur la pauvreté. Ce dernier est rarement évoqué lors du débat public et au sein de l'espace participatif sous-jacent aux SRP, même lorsqu'une telle analyse est contenue dans l'apport technique que font l'OIT ou d'autres organes.

- Les SRP sont l'un des trois instruments multiniveaux qui déterminent l'allègement de la dette et les opérations de prêt au niveau national. Les deux autres sont la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) et le Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP)²⁷. La Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance fixe les paramètres macroéconomiques; quant aux CARP, ils fixent les conditions de décaissement des crédits. Ces deux cadres, qui ne sont pas assujettis au même examen national participatif et transparent que les SRP, ont des implications en matière d'Agenda du travail décent. Les critiques ont déjà souligné l'éventualité de conflits et de manque de cohérence entre les objectifs de ces processus.
- Chacun s'accorde à reconnaître l'importance de la protection sociale dans les stratégies pour la réduction de la pauvreté. La plupart des DSRP identifient les groupes et les régions particulièrement vulnérables et exposés aux risques et contiennent une discussion approfondie des dynamiques des divers types de vulnérabilité. La notion d'une stratégie intégrée visant à fournir une protection sociale à tous suscite de plus en plus d'intérêt, mais rares sont les DSRP qui ont mis au point une stratégie opérationnelle à long terme permettant d'atteindre l'objectif de la protection sociale pour tous.
- Les droits au travail ne sont pas débattus d'une manière systémique dans les DSRP. Cependant certains droits fondamentaux comme l'égalité entre hommes et femmes et l'abolition du travail des enfants et du travail forcé ont la prééminence²⁸.
- Le cycle SRP, y compris ses examens et ses révisions périodiques, exige un intérêt soutenu de la part des partenaires tripartites sur une longue période et des efforts

²⁷ La Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) est la facilité de prêt à faible intérêt du FMI destinée aux pays pauvres. Créée en septembre 1999 pour remplacer la Facilité d'ajustement structurel renforcé, elle place les objectifs de la réduction de la pauvreté et de la croissance plus au centre des opérations de prêt dans ses pays membres les plus pauvres. Les Crédits d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP) ont été créés par la Banque mondiale en mai 2001 pour appuyer la mise en fonctionnement et l'application des DSRP. Ils ciblent la réduction de la pauvreté en tant qu'objectif central de l'aide au développement; ils visent notamment à améliorer l'appropriation, par chaque pays, à faciliter les partenariats avec d'autres institutions et à fonder les réformes sectorielles, structurelles, sociales et fiduciaires sur des principes analytiques rigoureux.

²⁸ Récemment, les droits fondamentaux de l'OIT font l'objet d'une acceptation accrue de la part des institutions financières internationales. La Banque mondiale s'est récemment engagée à inclure les exigences inscrites dans les normes fondamentales du travail dans le projet de prêt de l'organe de prêt au secteur public de la banque. La Société financière internationale (SFI) a progressé sur cette question ainsi d'ailleurs que la Banque interaméricaine de développement et la Banque asiatique de développement.

continus en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation. Il est relativement facile de mobiliser l'attention au stade de la conception, mais cela devient plus difficile lorsque l'on passe à l'application et à l'évaluation. La profondeur et la multiplicité des questions techniques exigent des solutions à plus long terme en matière de renforcement des capacités.

- De plus en plus, l'OIT est perçue comme un partenaire crédible et visible, et son engagement invite à soutenir les nombreux processus de DSRP au niveau national et dans les instances internationales. La satisfaction de cette demande croissante, y compris dans le contexte des PPTD, constitue un défi à relever. C'est là une tâche particulièrement ardue, notamment dans les pays où il n'y a pas de bureau de l'OIT. En outre, l'impact obtenu est plus élevé lorsque le soutien du terrain et du siège, les ressources au titre du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires²⁹ ont été mobilisés et fournis en temps opportun et d'une manière intégrée, tout au long d'un cycle et selon un plan de travail agréé et cohérent.
- L'expérience de l'OIT en matière de SRP est très enrichissante au regard de la participation de l'OIT à la réforme proposée par les Nations Unies et intitulée «Unis dans l'action»³⁰, y compris le travail effectué dans les pays pilotes choisis. Par exemple, le Partenariat de coopération entre les Pays-Bas et l'OIT permet à l'Organisation de jouer plus pleinement son rôle consistant à rattacher son Agenda du travail décent aux priorités nationales et au PNUAD dans des pays tels que le Mozambique, où l'OIT a également contribué à l'élaboration de programmes communs des Nations Unies, tels que ceux soutenus par le Fonds espagnol pour la réalisation des OMD. D'autres créneaux du fonds offriront des possibilités de promotion de l'Agenda du travail décent dans d'autres pays pilotes, notamment sur la question de l'emploi et de la migration des jeunes et sur celle du développement du secteur privé.
- Enfin, les connaissances de l'OIT, ses méthodologies et ses règles d'engagement doivent être constamment renouvelées et adaptées au contexte du développement qui évolue rapidement.

37. La Commission de l'emploi et de la politique sociale voudra sans doute faire des commentaires sur ce bilan de la situation concernant l'intégration de l'Agenda du travail décent dans le processus SRP et fournir des orientations pour le travail de suivi du BIT.

Genève, le 26 septembre 2007.

Document soumis pour discussion et orientation.

²⁹ Un financement au titre de la coopération technique a été fourni par le Département du développement international (Royaume-Uni) et par les Pays-Bas au cours de la période 2001-2005. Ce financement a été réduit au cours du biennium actuel. Seul un projet financé par le DANIDA soutient les travaux de l'OIT en matière de SRP. Un projet nouvellement approuvé, financé par la France et qui débutera en 2007, dans le cadre du suivi du Sommet de Ouagadougou, comprend une composante de soutien au processus des DSRP.

³⁰ Unis dans l'action, Rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général, A/61/583, Nations Unies, New York, nov. 2006.

Annexe

Tableau 1. Intégration de l'Agenda du travail décent dans les stratégies pour la réduction de la pauvreté (tableau synoptique sur l'état d'avancement des DSRP, les priorités, l'Agenda du travail décent et les PPTD)

Les pays surlignés en gris indiquent les endroits où les documents des programmes par pays de promotion du travail décent ont été élaborés et rattachés aux stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté. Cependant, le tableau ne fait pas mention des pays où les PPTD étaient encore en cours d'élaboration en juillet 2007.

Acronymes

PTE PA	Pays pauvres très endettés (allègement de la dette) Point d'achèvement
DSRP-P	Document provisoire de stratégie de réduction de la pauvreté
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DSRP II	Document de stratégie de réduction de la pauvreté «deuxième génération»

Afrique

Pays et statut	DSRP – Objectifs prioritaires	Travail décent: points d'entrée stratégiques et domaines d'action potentiels	Participation des mandants au processus SRP
Burkina Faso DSRP II (2004) PTE PA (2002) IADM (2006) PNUAD (2006)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accélérer la croissance profitable à tous ■ Accès aux services sociaux de base ■ Activités génératrices de revenus pour les pauvres ■ Bonne gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales par la formulation du Plan national d'action et de politique de l'emploi, fondé sur l'Agenda global pour l'emploi ■ Egalité entre hommes et femmes ■ Action ciblée en faveur de l'emploi des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation tripartite ■ Renforcement des capacités et assistance technique
Burundi DSRP (2006) PNUAD (2005)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réconciliation nationale ■ Rapatriement des réfugiés ■ Réhabilitation de l'infrastructure ■ Rétablissement de la stabilité économique et de la croissance ■ Services sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement du dialogue social ■ Création d'emplois pour les anciens combattants ■ Priorité donnée à la reforestation, au microfinancement et à la protection sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation des partenaires sociaux aux consultations sectorielles ■ Renforcement des capacités et assistance technique

Pays et statut	DSRP – Objectifs prioritaires	Travail décent: points d'entrée stratégiques et domaines d'action potentiels	Participation des mandants au processus SRP
Cameroun DSRP (2003) PPTTE PA (2006) IADM (2006) PNUAD (2008)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement de l'infrastructure ■ Création d'emplois et intégration des groupes vulnérables ■ Développement des politiques et des stratégies sociales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plan d'action intersectoriel concernant la création d'emplois et la réduction de la pauvreté ■ Maximiser la création d'emplois dans le développement de l'infrastructure ■ Information sur le marché du travail; PME; égalité entre hommes et femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation active des partenaires sociaux; influence plus efficace des employeurs; implication du ministère de l'Emploi ■ Renforcement des capacités et assistance technique
République démocratique du Congo DSRP (2006) PNUAD (2007)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création d'emplois ■ Ciblage spécial des jeunes ■ Développement de l'entreprise coopérative 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Programme sur l'emploi et le revenu ■ Emploi des jeunes ■ Développement de l'entreprise coopérative 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation à des groupes de travail thématiques ■ Renforcement des capacités et assistance technique
Congo DSRP-P (2004) (DSRP définitif en cours d'achèvement)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création d'emplois, ciblage des jeunes ■ Gouvernance du marché du travail 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assistance technique en matière d'emploi, de formation professionnelle et de protection sociale ■ Emploi des jeunes ■ Amélioration du dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation active des employeurs, des travailleurs et, dans une moindre mesure, du ministère du Travail ■ Renforcement des capacités et assistance technique
Ethiopie DSRP II (2006) PNUAD (2007)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer la croissance ■ Relever les défis de la croissance démographique ■ Les femmes ■ Les infrastructures ■ Poursuivre les OMD à une plus grande échelle ■ Créer des emplois 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Croissance à forte intensité d'emplois et favorisant les pauvres, ciblage des jeunes et des femmes ■ Ciblage de deux secteurs d'exportation: textile et habillement, et fleurs coupées ■ Gestion des déchets solides à Addis-Abeba: respect des normes de sécurité du travail ■ Renforcement du dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation au stade de l'élaboration, mais moins à celui de la mise en œuvre ■ Renforcement des capacités et assistance technique
Ghana DSRP II (2005) PPTTE PA (2004) IADM (2006) PNUAD (2006)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Croissance accélérée menée par le secteur privé ■ Mise en valeur des ressources humaines ■ Bonne gouvernance et responsabilité civique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coordination efficace du Programme pour l'emploi des jeunes ■ Emploi, productivité et revenu dans certaines zones ■ Exposition aux risques et vulnérabilité des travailleurs informels, des enfants, des personnes handicapées et des personnes victimes du VIH/SIDA 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation tripartite ■ Renforcement des capacités et assistance technique

Pays et statut	DSRP – Objectifs prioritaires	Travail décent: points d'entrée stratégiques et domaines d'action potentiels	Participation des mandants au processus SRP
Kenya DSRP (2004)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Stratégie de récupération économique pour favoriser l'emploi et le revenu 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politiques visant à encourager un emploi rémunérateur et productif ■ Ciblage de l'emploi des jeunes, du travail des enfants et du VIH/SIDA 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation active, pas forcément sur une base régulière ■ Renforcement des capacités et fourniture d'une assistance technique assurés essentiellement par la présence de projets
Lesotho DSRP (2005) PNUAD (2002)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création d'emplois et génération de revenus ■ Amélioration de l'agriculture ■ Infrastructure ■ Gouvernance et efficacité du service public ■ Santé et bien-être social ■ Education; VIH/SIDA; égalité entre hommes et femmes; jeunes et enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Stratégie de l'emploi visant la mise en œuvre du DSRP ■ Amélioration de la compétitivité, de la productivité et des conditions de travail dans le secteur du textile et de l'habillement; atténuation des effets du VIH/SIDA ■ Emploi des jeunes ■ Réforme de la sécurité sociale conforme aux normes de l'OIT 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation au groupe de travail technique ■ Renforcement des capacités et assistance technique
Libéria DSRP-P (2006)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sécurité nationale ■ Revitalisation de l'économie ■ Renforcement de la gouvernance et de l'Etat de droit ■ Réhabilitation de l'infrastructure et fourniture des services de base ■ Création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approche intégrée de l'emploi et séquençage des politiques sur le modèle de l'Agenda global pour l'emploi ■ Emploi dans le secteur public – infrastructure à forte intensité d'emploi ■ Ciblage de l'égalité entre hommes et femmes, des PME, des conditions salariales, de la traite des personnes et du travail des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation marginale qui doit être améliorée lors de l'élaboration définitive du DSRP ■ Renforcement des capacités et assistance technique
Madagascar DSRP II (2006) PTE PA (2004) IADM (2006) PNUAD (2005)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernance responsable ■ Infrastructure connexe ■ Economie de forte croissance, y compris le plein emploi ■ Développement rural ■ Education et santé ■ Solidarité nationale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Elaboration et intégration d'un plan d'action national pour l'emploi, fondé sur l'Agenda global pour l'emploi ■ Renforcement de la gouvernance en matière d'emploi et de la législation du travail en vue du travail décent ■ Ciblage du développement local, renforcement de l'employabilité, du microfinancement et amélioration de la productivité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation tripartite ■ Renforcement des capacités et assistance technique

Pays et statut	DSRP – Objectifs prioritaires	Travail décent: points d'entrée stratégiques et domaines d'action potentiels	Participation des mandants au processus SRP
Mali DSRP II (2006) PPTTE PA (2003) IADM (2006) PNUAD (2008)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration de l'emploi dans l'économie et les politiques sectorielles ■ Création d'emplois et augmentation de la productivité ■ Forte intensité d'emplois dans les travaux publics ■ Promotion de l'égalité entre hommes et femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Promotion du travail décent pour les jeunes (programmes multidimensionnels): cadre institutionnel; PME; développement des coopératives; microfinancement; assurance maladie mutuelle; méthodes à forte intensité d'emplois; développement des compétences et de l'employabilité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation tripartite; groupe de travail thématique sur le travail décent ■ Renforcement des capacités et assistance technique
Mozambique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rechercher l'intensité d'emploi dans les travaux publics ■ Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Méthodes; développement des compétences et employabilité 	
Nigéria DSRP (2004) PNUAD (2002)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Autonomiser les personnes (en matière d'emploi, de protection sociale et d'équilibre entre hommes et femmes) ■ Promouvoir l'entreprise privée ■ Améliorer la gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création d'emplois pour les femmes et les jeunes: emplois indépendants, développement des coopératives et de l'entreprise ■ Traite des personnes; travail des enfants ■ VIH/SIDA 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation pleine et active des mandants à l'élaboration du second DSRP (NEEDS 2) en cours de finalisation
Rwanda DSRP II (2007) PPTTE PA (2005) IADM (2006) PNUAD (2007)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en valeur des ressources humaines et des ressources rurales ■ Infrastructure économique ■ Gouvernance ■ Développement du secteur privé ■ Renforcement des institutions 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement des petites entreprises dans les zones rurales ■ Amélioration de la productivité dans l'économie informelle ■ Extension de la protection sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Implication des partenaires sociaux dans la phase de mise en œuvre ■ Renforcement des capacités
Soudan DSRP-P (2004)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Paix ■ Macrostabilité ■ Soutien à la réactivation de la croissance 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Droits au travail ■ Stratégie de croissance en faveur des pauvres ■ Réactivation de l'investissement public 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernement
Tanzanie, République-Unie de DSRP II (2005) PPTTE PA (2001) IADM (2006)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Croissance et réduction de l'insuffisance des revenus ■ Amélioration de la qualité de vie et du bien-être social ■ Gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Emploi des jeunes pour la réduction de la pauvreté ■ Rattacher le Programme national de création d'emplois (NECP) au processus Mkukuta et à l'Agenda global pour l'emploi ■ Réduire le travail des enfants ■ Atténuer l'impact socio-économique du VIH/SIDA 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participe pleinement ■ Fourniture d'un renforcement des capacités

Pays et statut	DSRP – Objectifs prioritaires	Travail décent: points d'entrée stratégiques et domaines d'action potentiels	Participation des mandants au processus SRP
Ouganda DSRP II (2005) PPTTE PA (2000) IADM (2006) PNUAD (2006)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion économique et gouvernance ■ Amélioration de la production, de la compétitivité et des revenus ■ Développement humain 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création d'opportunités de travail décent pour les jeunes femmes et les jeunes hommes en vue de réduire la pauvreté ■ Réduire le travail des enfants ■ Atténuer l'impact socio-économique du VIH/SIDA 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation active; les travailleurs dans une moindre mesure ■ Renforcement des capacités et assistance technique assurés essentiellement par le biais de la présence de projets
Zambie DSRP II (2006) PPTTE PA (2005) IADM (2006) PNUAD (2007)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Macroéconomie ■ Protection sociale ■ Développement du secteur privé ■ Education ■ Emploi et travail (y compris le NELMP) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en œuvre du Programme national pour l'emploi et le marché du travail (NELMP) sous les auspices du ministère du Travail et de la Sécurité sociale et avec l'appui des partenaires sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation du ministère du Travail ■ Les partenaires sociaux participent depuis l'origine grâce à l'OIT ■ Planification du renforcement des capacités

Etats arabes

Pays et statut	DSRP – Objectifs prioritaires	Points d'entrée stratégiques et domaines d'action potentiels en matière de travail décent	Participation des mandants au processus SRP
Yémen DSRP II (2006) PNUAD (2007)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Croissance économique soutenue ■ Mise en valeur des ressources humaines ■ Accès à l'infrastructure et aux services de base et filets de sécurité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise au point de l'Agenda national pour l'emploi: croissance et création d'emplois ■ Education et autonomisation des femmes ■ VIH/SIDA 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le ministère du Travail participe activement au sein du processus SRP; participation active des partenaires sociaux à deux groupes de travail thématiques sur la SRP ■ Renforcement des capacités

Asie et Pacifique

Pays et statut	DSRP – Objectifs prioritaires	Points d'entrée stratégiques et domaines d'action potentiels en matière de travail décent	Participation des mandants au processus SRP
Bangladesh DSRP (2005) PNUAD (2006)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Emploi ■ Nutrition ■ Education ■ Gouvernance locale ■ Santé maternelle ■ Installations sanitaires et eau potable ■ Justice pénale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Programmes en matière d'emploi et de protection sociale ■ Soutien à l'industrie de l'habillement prêt-à-porter post-AMF ■ Principes et droits fondamentaux au travail ■ Système de formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participe ■ Renforcement des capacités et assistance technique

Pays et statut	DSRP – Objectifs prioritaires	Points d'entrée stratégiques et domaines d'action potentiels en matière de travail décent	Participation des mandants au processus SRP
Cambodge DSRP II (2006) PNUAD (2006)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bonne gouvernance ■ Amélioration de l'agriculture ■ Infrastructure ■ Développement du secteur privé et création d'emplois ■ Renforcement des capacités et mise en valeur des ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration de la productivité, des revenus et de l'emploi dans l'agriculture ■ Méthodes à forte intensité de main-d'œuvre dans l'investissement public ■ Réduction de la vulnérabilité des exclus 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Implication de mandants dans la phase de mise en œuvre ■ Renforcement des capacités et assistance technique
Indonésie DSRP (2005) PNUAD (2006)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approche fondée sur les droits de tous ■ Accent mis sur l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Macropolitique visant à engendrer la croissance et l'emploi ■ L'emploi des jeunes ■ Développement de l'entreprise ■ Gouvernance du marché du travail ■ Normes du travail fondamentales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation tripartite; réseau syndical sur la SRP; intervention ciblée des employeurs sur la réforme de la politique à l'égard des PME ■ Renforcement des capacités et assistance technique
République démocratique populaire lao DSRP (2004) PNUAD (2007)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approche fondée sur les droits de tous ■ Accent mis sur l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plans nationaux de développement socio-économique ■ Infrastructures rurales à forte intensité de main-d'œuvre ■ Travail des enfants et programmes de lutte contre la traite des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participe ■ Renforcement des capacités
Mongolie DSRP (2003) PNUAD (2007)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Priorités OMD 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création d'emplois pour les jeunes; mise en place de politiques relatives à l'économie informelle, fondées sur l'Agenda global pour l'emploi ■ Prise en compte conjointe du travail des enfants et de l'éducation ■ Réduction des vulnérabilités – handicapés, migrants 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participe ■ Renforcement des capacités
Népal DSRP (2003) PNUAD (2002)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Compétitivité industrielle ■ Infrastructure ■ Education et formation ■ Accent mis sur l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Restauration de la compétitivité dans l'agriculture et l'industrie de l'habillement ■ Emploi des jeunes ■ Réduction du travail des enfants et du travail forcé 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation tripartite ■ Renforcement des capacités et assistance technique

Pays et statut	DSRP – Objectifs prioritaires	Points d'entrée stratégiques et domaines d'action potentiels en matière de travail décent	Participation des mandants au processus SRP
Pakistan DSRP II (2006-07) PNUAD (2004)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Macrostabilité ■ Résurgence de l'investissement ■ Programmes ciblant la pauvreté ■ Modules de croissance en faveur de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Retour d'une macropolitique cyclique à une macropolitique non cyclique ■ Traitement de la compétitivité accrue dans le secteur du coton ■ Rôle du salaire minimum dans la réduction de la pauvreté ■ Politique de l'emploi en cours d'élaboration sur la base de l'Agenda global pour l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation tripartite ■ Renforcement des capacités et assistance technique
Sri Lanka DSRP (2002) PNUAD (2002)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pauvreté issue des conflits ■ Opportunités de croissance en faveur des pauvres ■ Investissement dans les personnes ■ Gouvernance en faveur des pauvres et autonomisation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appuyer le renforcement des mécanismes de consultation tripartites sur les questions de politique sociale et de travail, y compris le processus SRP 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation des partenaires sociaux; très peu de consultations ■ Renforcement des capacités
Viet Nam DSRP (2003) PNUAD (2006)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Croissance économique soutenue ■ Infrastructure ■ Renforcement des ressources humaines et filets de sécurité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Programme pour l'emploi ■ Réforme de la sécurité sociale ■ Renforcement du dialogue 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation à la phase d'élaboration ■ Renforcement des capacités

Europe et Asie centrale

Pays et statut	DSRP – Objectifs prioritaires	Travail décent: Points d'entrée stratégiques et domaines potentiels d'action en matière de travail décent	Participation des mandants au processus SRP
Albanie DSRP (2001) PNUAD (2006)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de croissance économique élevé et soutenu ■ Amélioration de la gouvernance ■ Infrastructure ■ Santé et éducation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politique nationale pour l'emploi ■ Renforcement des syndicats dans les domaines des politiques actives et passives du marché du travail, de la formation professionnelle, de l'emploi des jeunes et des femmes sur le marché du travail 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prise de conscience de la nécessité de participer, mais les organisations et le dialogue social sont plutôt faibles ■ Renforcement ciblé des organisations syndicales et des patronales
Azerbaïdjan DSRP (2003) PNUAD (2005)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmenter les opportunités de génération de revenus ■ Développement économique et stabilité macroéconomique ■ Santé et éducation ■ Protection sociale pour mieux protéger les groupes vulnérables ■ Égalité entre hommes et femmes et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en œuvre de la stratégie pour l'emploi et des mesures visant à accroître l'emploi des jeunes ■ Renforcement du dialogue social ■ Amélioration de l'application des normes internationales du travail 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation de mandants ■ Renforcement des capacités et assistance technique

Pays et statut	DSRP – Objectifs prioritaires	Travail décent: Points d'entrée stratégiques et domaines potentiels d'action en matière de travail décent	Participation des mandants au processus SRP
Bosnie-Herzégovine DSRP (2004) PNUAD (2005)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Macroéconomie et réforme fiscale ■ Croissance du secteur privé ■ Réforme du marché du travail ■ Agriculture et infrastructure ■ Education et santé ■ Assistance sociale ■ Stabilisation et accord d'association avec l'Union européenne 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue social amélioré et efficace au niveau national ■ Politiques et programmes pour l'emploi et le marché du travail fondés sur les besoins nationaux et adaptés aux normes de l'Union européenne ■ Amélioration de la politique en matière de sécurité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation active du gouvernement et des organisations de travailleurs
Moldova, République de DSRP (2004) PNUAD (2007)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Croissance économique durable et intégratrice ■ Réduction de la pauvreté et des inégalités et amélioration de la participation des pauvres ■ Mise en valeur des ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politiques de l'emploi et du marché du travail ■ Protection sociale ■ Renforcement du dialogue social ■ Egalité entre hommes et femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation tripartite au Conseil participatif ■ Renforcement des capacités

Amériques

Pays et statut	DSRP – Objectifs prioritaires	Travail décent: Points d'entrée stratégiques et domaines potentiels d'action en matière de travail décent	Participation des mandants au processus SRP
Equateur Front social (2003) PNUAD (2004)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Agenda social de base ■ Emploi ■ Egalité entre hommes et femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Emploi ■ Egalité entre hommes et femmes, travail et réduction de la pauvreté ■ Renforcement des structures tripartites 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participe ■ Renforcement des capacités
Honduras DSRP (2001) PTE PA (2005) IADM (2006) PNUAD (2007)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Croissance équitable et durable ■ Pauvreté rurale et urbaine ■ Education et santé ■ Intégration sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cadre d'action global et macropolitique ■ Politique globale pour l'emploi fondée sur l'Agenda global pour l'emploi ■ Egalité entre hommes et femmes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participe; intervention ciblée des employeurs dans la réforme de la politique à l'égard des PME ■ Renforcement des capacités et assistance technique
Pérou Accord national (2002, mis à jour en 2005) PNUAD (2006)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plan à moyen terme pour l'investissement et le travail décent 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politique des salaires dans les PME ■ Protection sociale dans les PME ■ Renforcement des structures tripartites 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participe ■ Renforcement des capacités